Atelier d'information et d'échanges

« Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le bassin du Fleuve Sénégal, quelles actions mener ? »

Contribution de la SOGED

Gestion intégrée des ressources en eau avec les acteurs du bassin, principes et outils

Lundi 30 janvier 2017

Siège de l'Agence de l'Eau 90 rue du Férétra

Toulouse

Plan de présentation

1. Présentation de l'OMVS
2. Présentation de la SOGED
3. La SOGED et la gestion des ressources en eau
4. L'implication des acteurs du bassin: principes et outils d'intervention
5. Perspectives

Présentation de l'OMVS

- Enjeux création:
  - L'eau au cœur du développement économique du bassin;
  - Recherche de solutions régionales;
  - Synergie, coordination des actions et moyens;
  - Maîtrise de l'eau.
- Différentes formes d'organisation:
  - 1934: Mission d'Etudes et d'Aménagement du fleuve Sénégal (MEAF)
  - 1938: Mission d'Aménagement du fleuve Sénégal (MAS)
  - 1963: Comité Inter-Etats
  - 1968: Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal (OERS)
  - 1972: Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Présentation de l'OMVS: le bassin

- **300.000 Km²**
- **4 pays: Guinée, Mali, Mauritanie et Senegal**
- **1.800 km**

Présentation de l'OMVS: Mission

- **Crée le 11 mars 1972** par les Etats riverains du fleuve Sénégal comme structure chargée d'apporter les réponses adéquates faces aux conséquences des dures séchèresse des années 1970

  A l'époque, le programme de développement intégré que les Etats membres lui avaient demandé de mettre en oeuvre reposait essentiellement sur la **mise en valeur et l'exploitation rationnelle des ressources en eau du** bassin avec comme objectifs:

  1. Sécuriser et améliorer les revenus des habitants du bassin du fleuve Sénégal et des zones avoisinantes
  2. Assurer l'équilibre écologique dans le bassin et inciter à son maintien dans la zone sahélienne
  3. Rendre l'économie des pays de lOMVS moins vulnérable aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs
  4. Accélérer le développement économique des pays membres par la promotion intensive de la coopération régionale

Présentation de l'OMVS: Organisation

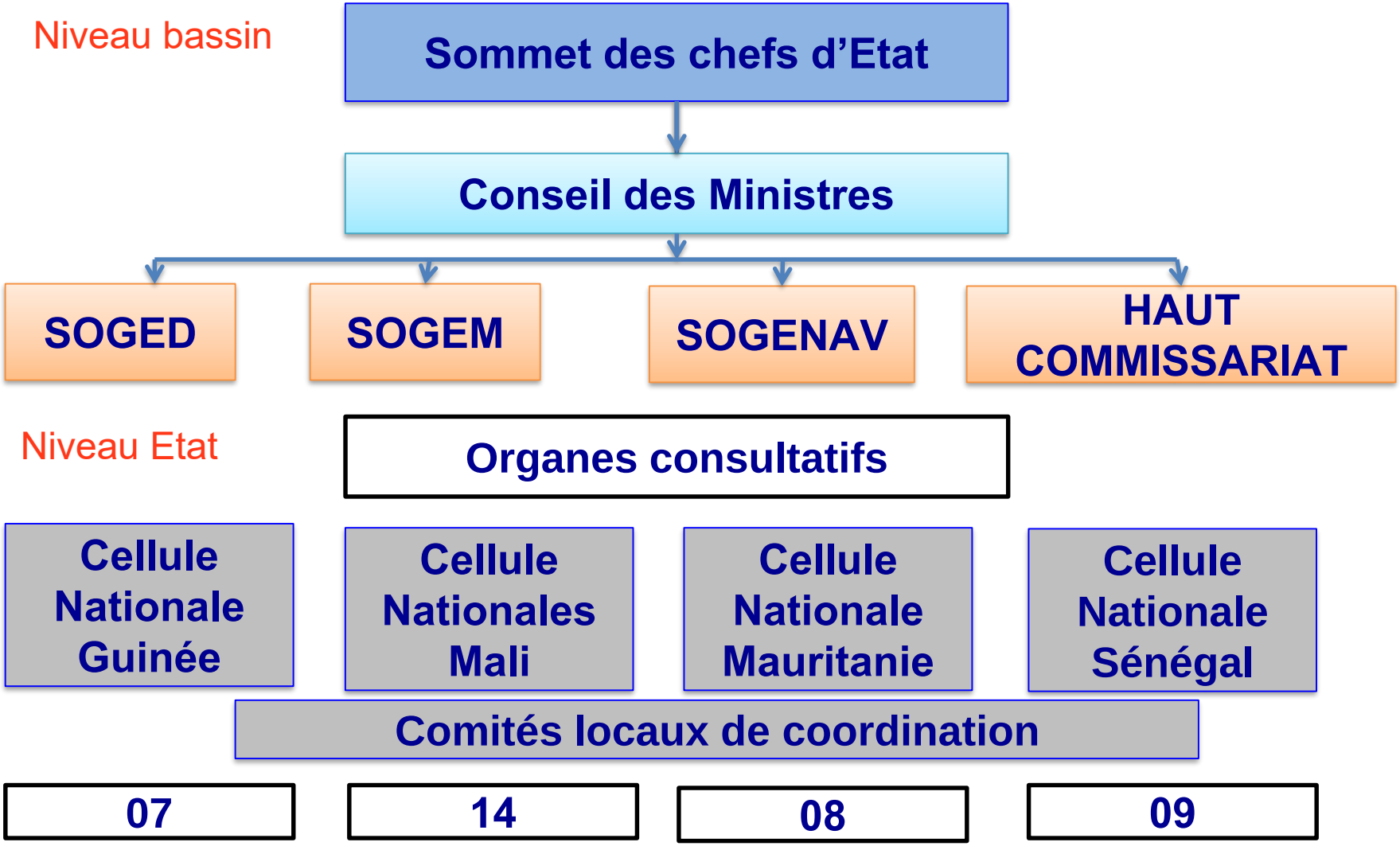

Présentation de la SOGED

- **<u>Création et statut</u>**
  - **Création:** Convention du 07 Janvier 1997 entre les 03 États membres de l'OMVS (Mali, Mauritanie et Sénégal)
  - **Société publique inter-étatique**
  - **Capital** : 600 Millions de Francs CFA
  - **États Actionnaires** : Mali, Mauritanie, Sénégal
  - **Etat observateur :** Guinée
  - **Lieu de Siège: Nouakchott – Mauritanie**

Présentation de la SOGED

- **<u>Création et statut</u>**
  - **Création:** Convention du 07 Janvier 1997 entre les 03 États membres de l'OMVS (Mali, Mauritanie et Sénégal)
  - **Société publique inter-étatique**
  - **Capital** : 600 Millions de Francs CFA
  - **États Actionnaires** : Mali, Mauritanie, Sénégal
  - **Etat observateur :** Guinée
  - **Lieu de Siège: Nouakchott – Mauritanie**

Présentation de la SOGED

- Missions
  - l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du barrage de Diama, de l'ouvrage de prise de l'Aftout-Es-Sahel, des endiguements du fleuve Sénégal et des ouvrages qui leur sont annexes ou accessoires,
  - la conception, la construction et le financement de nouveaux ouvrages programmés par l'OMVS que celle ci décidera de lui confier dans le cadre du développement de la vallée du fleuve Sénégal, à l'exclusion de ceux consacrés à la production hydroélectrique,
  - l'exploitation, l'entretien et le renouvellement d'ouvrages communs de l'OMVS liés au développement agricole, au transport fluvial ou à la fourniture d'eau pour la consommation humaine ou la production industrielle.

Présentation de la SOGED

- Organisation
  - Assemblée générale : les ministres (1 par pays)
  - Conseil d'administration: 9 membres (3 par pays)
  - Direction Générale:
    - Directeur Général et 2 conseillers;
    - Direction Administratiive et financière;
    - Direction Exploitation, Infrastructure et Gestion de l'Eau;
    - Direction Clientèle et Recouvrement

Le barrage anti-sel de diama

Arrêt de la remontée de l'eau de mer;

Disponibilité de l'eau douce en qualité et quantité suffisante, garantie toute l'année (Agriculture, élevage, AEP, Parcs & Réserves,……);

- Capacité d'irrigation de 120000 ha;

- Remplissage garanti en toute saison des lacs et dépressions et zones humides associés;

- Restauration du couvert végétale et recharge des nappes;

- etc.

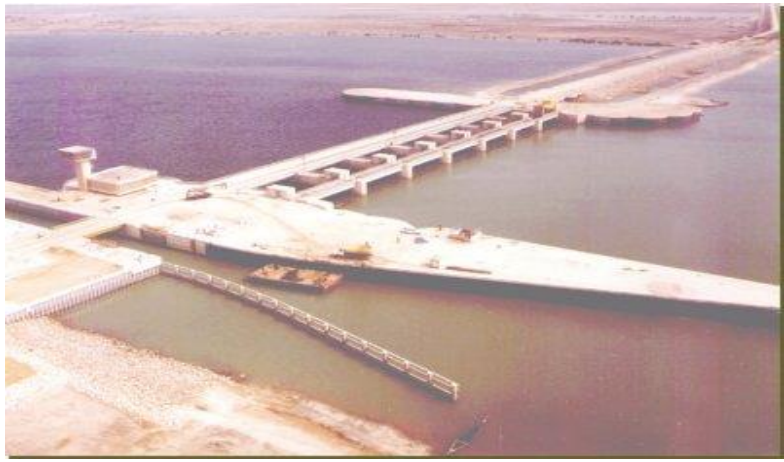

Autres Ouvrages annexes et accessoires associés au Barrage de Diama

- lacs de retenue de Manantali et Diama;
- Endiguements en rive droite et rive gauche;
- + de140.000ha aménagés;
- Environ 30 ouvrages de prises d'eau (irrigation et AEP);
- Routes d'accès aux barrages;
- routes de liaison / Pistes de Production

Exemple d’un Ouvrage de prise d’eau

La SOGED et la gestion des ressources en eau

- Gestion de l’eau sur l’axe Manantali-Diama:
- Disponibilité de l’eau douce en qualité et quantité suffisante, garantie toute l’année (Agriculture, élevage, AEP, Parcs & Réserves,……);
- Collecte des données de prévision;
- Gestion des ouvrages pour assurer la desserte en eau;

La SOGED et la gestion des ressources en eau

- **Principaux secteurs d'activités: prélèvements pour 2017 estimés à 4 milliards de m3**
  - **L'agriculture irriguée**: cultures céréalières, maraîchères et industrielles (environ 120.000 ha de mise en valeur);
  - **L'approvisionnement en eau de centres urbains** (Dakar, Nouakchott, Saint-Louis, Richard Toll, Rosso, Kayes, Podor etc.) et **ruraux** (près de 75 systèmes AEP) , soit directement à partir du fleuve Sénégal, soit à partir de systèmes hydrauliques latéraux annexes;
  - Les activités liées à la **culture de décrue;**
  - **La protection de l'environnement et la conservation des zones humides** : inondation des cuvettes, lacs et dépressions, approvisionnement en eau contrôlé des parcs, marigots et et nombreux défluents ;
  - **Activité minière;**
  - **Navigation:** écluse de Diama.

La SOGED et la gestion des ressources en eau

- **Commercialisation: Droit exclusif** de vente de l'eau du fleuve Sénégal pour tous les usages autres que la production électrique et d'assurer des prestations de service par l'intermédiaire des ouvrages communs dont la gestion lui est confiée.
- **Gestion de patrimoine**: Peut également, sous réserve des dispositions de la Convention portant création, **louer tout ou partie desdits ouvrages ou en concéder l'exploitation contre rémunération**
- **Tire ses recettes de la redevance de prélèvement d'eau et de la contribution des Etats.**

Implication des acteurs du bassin

- **Stratégie d'implication des acteurs et usagers**:
  - Prise en compte des organes consultatifs;
  - Création du Cadre de concertation des usagers;
  - Accompagnement de la mise en place du réseau des Maires des communes riveraines du fleuve Sénégal;
  - Echanges vers la mise en place d'une structure de concertation avec les usagers agroindustriels;
  - Partenariat avec les structures publiques chargées de la gestion du service d'eau potable en milieu rural: cas de l'OFOR et de l'ONER.

Implication des acteurs du bassin

- **Cadre de concertation**:
  - **mis en place en octobre 2014**
  - **deux finalités :**
    - répondre aux attentes des usagers en les informant davantage et d'autre part,
    - sensibiliser sur la problématique de la redevance sous le prisme du rôle joué par les barrages de l'OMVS, notamment celui de Diama, afin de rendre le recouvrement plus efficace.
  - **Assemblée générale constituée de toutes les catégories d'usagers** : agroindustriels, regroupements (fédérations, coopératives) d'agriculteurs et de producteurs, sociétés d'eau potable, sociétés minières, sociétés de navigation
  - **Bureau exécutif de trois membres** a été mis en place, la SOGED assure le secrétariat, contribue à l'animation et au fonctionnement du cadre à travers la mise à disposition d'une permanence à son siège à Nouakchott.
  - **Groupe de réflexion dénommé « *Groupe des 12 »***, composé de quatre représentants des trois Etats actionnaires de la SOGED (Mali, Mauritanie et Sénégal)
  - **Fonctionnement du Cadre de concertation**: tenue de rencontres semestrielles et annuelles autour de la gestion de l'eau, l'accès à l'eau potable, l'irrigation, la tarification et le recouvrement de la redevance.

Implication des acteurs du bassin

- **Réseau des maires**:
  - Mise en place en mai 2016, à Bakel au Sénégal en présence de l'OMVS (Haut-Commissariat et SOGED);
  - Vocation : **relance de la coopération entre les collectivités territoriales du bassin du fleuve Sénégal pour raffermir les liens socioculturels**, **promouvoir des échanges** au plan économique, et **assurer une gestion durable des ressources partagées** dans un esprit de bon voisinage, de solidarité et d'intégration sous régionale;
  - L'Assemblée Générale constitutive, tenue les 4 et 5 mai 2016, avec participation d'une quarantaine d'élus du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, ainsi que de nombreux partenaires et personnalités de l'administration décentralisée;
  - Un bureau mis en place, avec à sa tête le Député-Maire de Bakel;
  - Des postes ont été réservés aux élus de la République de Guinée qui n'avaient pas pu prendre part à la rencontre;
  - Vif intérêt et soutien de l'OMVS à l'initiative, qui entre en droite ligne de sa politique de promotion de la participation de tous acteurs à la gestion du bassin du fleuve Sénégal.

Activités communes SOGED et acteurs

- Identification et inventaire des usagers et des usages;
- Collecte de données sur les prélèvements d'eau
- Sensibilisation et communication
- Identification de nouveaux mécanismes de recouvrement de la redevance
- Mise en œuvre de projets locaux et communautaires
- Implication des usagers dans l'entretien et la maintenance des infrastructures

Perspectives

- **Plateforme d'échanges**
  - **Pour renforcer la dynamique de concertation et la transparence**, la SOGED développe actuellement des outils informatiques adaptés tels que la Géomatique pour le partage des données et la modélisation tarifaire.
  - La plateforme d'échange et de partage sera conçue en partenariat avec la Haut-Commissariat de l'OMVS, sous forme d'un référentiel géomatique commun (RGC), comportant des instances de gouvernance et une unité opérationnelle associant les fournisseurs de données et des utilisateurs d'origines diverses.
  - Le RGC se déclinera sous forme **d'une plate-forme dynamique de collecte, d'harmonisation et d'échange de données au profit des acteurs du bassin** du fleuve Sénégal. L'architecture institutionnelle du RGC et le schéma d'opérationnalisation du SIG de la SOGED sont déjà établis. La mise en place du RGC constituera la prochaine étape. A cet effet, une feuille de route est en cours de validation.

Perspectives

- **Gestion des RE et adaptation aux changements climatiques**
  - L'évolution et la variabilité de la demande et des apports nécessitent une **concertation permanente autour de la gestion des ressources en eau**. Cependant, la dimension changement climatique n'est pas suffisamment prise en compte, notamment en relation avec les collectivités et communautés du bassin.
  - Les actions envisagées s'orientent vers une **prise en compte réelle de la dimension climatique** et environnement à travers la sensibilisation, la formation et le renforcement de capacités et la mise en œuvre de projets orientés vers la résilience.

Merci